

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU.

Avaient donné pouvoir : Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Virginie REY à Thomas BIETRY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 décembre 2021	Le 3 décembre 2021	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-08-27 Budget Pôle touristique de Brebotte-Décision Modificative n°3

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2019-04-09 du 23 mai 2019 portant sur le bail de l'Auberge du canal à BREBOTTE,

Vu la délibération du budget annexe 2021-03-15C

Vu la délibération d'annulation des loyers 2021-05-38

Vu la délibération de décision modificative 2021-06-14

Suite aux indications de la trésorerie qui nous précise qu'une remise gracieuse est à considérer comme une subvention de fonctionnement exceptionnelle et afin de couvrir les intérêts du prêt complémentaire, il est nécessaire de réajuster le budget annexe 2021 de Brebotte section fonctionnement comme suit :

Réajustement de crédits

Fonctionnement : <u>Recettes</u> :	Chapitre 75	Compte 752 :	+ 20 000,00 € HT
	Chapitre 67	Compte 6748	+ 36 000,00 € HT
	Chapitre 011	Compte 6161	- 450,00 € HT
	Chapitre 66	Compte 66111	+ 450,00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget pôle touristique de Brebotte ci-dessous.

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Pôle touristique Brebotte(60002)	DM n°3 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

annulation loyer subvention exceptionnelle

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6161-95 : Assurance multirisques	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-05 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6748-95 : Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-95 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	450,00 €	36 450,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général		36 000,00 €		20 000,00 €

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

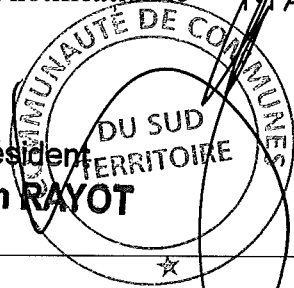
Le Président,

Et publication ou notification le

MARDI 14 DEC. 2021

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



**Le Président
Christian RAYOT**

